

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE EPS

Enseignement Obligatoire EPS				
4^{ème} et 3^{ème} de l'EA	<u>CAPa</u>	<u>Bac Pro agricoles</u>	<u>Bac Général & Technologique</u>	<u>BTSA</u>
Horaire hebdomadaire				
3 heures d'EPS + possibilité d'enseignements pratique interdisciplinaire et / ou Parcours éducatifs	2 heures d'EPS + possibilité d'enseignements à initiative de l'établissement	2 heures d'EPS + possibilité d'enseignements à initiative de l'établissement	2 heures d'EPS	1H30 d'EPS + possibilité d'enseignements à initiatives locales
Contenus				
<p>Cycle 4 de l'enseignement Agricole</p> <p>Compétences motrices, méthodologiques et sociales issues du socle commun et étudiées autour de 5 grandes catégories d'activités.</p>	<p>Modules Généraux 2 et 3 :</p> <p>« Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle (« Interagir avec son environnement social »)</p> <p>CG 2.2 Agir pour favoriser son équilibre personnel</p> <p>Compétences motrices, méthodologiques et sociales étudiées autour de 5 grandes catégories d'activités</p>	<p>Module Général 4 :</p> <p>« Agir et s'engager individuellement et collectivement dans des situations sociales et professionnelles »</p> <p>C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire.</p> <p>Compétences motrices, méthodologiques et sociales déclinées en 3 attendus de fin de lycée professionnel (AFLP), étudiées autour de 5 grandes catégories d'activités</p>	<p>Filière générale → Programme EPS</p> <p>STAV → Module C3</p> <p>« Pratiques physiques sportives et artistiques »</p> <p>Compétences motrices, méthodologiques et sociales déclinées en 3 attendus de fin de lycée (AFL) autour des 5 catégories d'activités</p>	<p>Module 2 :</p> <p><i>Construction du projet personnel et professionnel</i></p> <p>C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire</p> <p>Des compétences motrices, méthodologiques et sociales déclinées en 4 attendus de formation (AF)</p>
Finalités				
Former un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué	Atteindre un équilibre personnel par la pratique des activités physiques et sportives	Donner du sens à la pratique physique pour l'intégrer au long terme. Faire vivre des démarches collaboratives.	Former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire.	Construire un rapport durable à une bonne santé physique et psychologique, au bien-être et à la solidarité, par une meilleure connaissance de soi et de ses limites.

Certification				
Atteinte du niveau 2 des référentiels d'APSA Diplôme National du Brevet → Contrôle continu	Atteinte du niveau 3 des référentiels d'APSA 1 épreuve pratique et oral conduite par l'EPS et la biologie sur une APSA	1 CCF de 2 épreuves sur 2 champs d'apprentissage différents	Bac G → 3 CCF (Obligatoirement en Term), 3 CA différents Bac STAV → 1 CCF de 2 épreuves (une en 1 ^{ère} , l'autre en terminale), 2 CA différents	1 épreuve certificative en cours de formation évaluant 2 critères : - Adoption de comportements favorisant sa santé et son bien-être - Implication dans une action collaborative
Textes officiels de référence				
https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/4e-3e	https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/capa	https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro	https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-general https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-techno	https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa

- Cette infographie est centrée sur les diplômes certifiés par le MASA. Au-delà du DNB, certaines spécialités de CAP, Bac Pro, Bac GetT parfois présentes en lycées agricoles sont certifiées par l'Education Nationale (ex : CAP fleuriste, Bac Pro BIT, Bac Techno STL).

Ministère certificateur de chaque diplôme à rechercher sur le Répertoire National des Certifications Professionnelles :

https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

- *CA = Champ d'Apprentissage

APSA = Activités Physiques Sportives et Artistiques